



Rapporteur : Mme ROUSSET

47687

15 - Innovation, attractivité, Europe

Soutien à la réhabilitation de la bibliothèque universitaire de l'Institut d'études politiques de Rennes

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022 relative à l'adoption de la décision modificative n°2 du budget départemental ;

Exposé :

La convention proposée en annexe définit les modalités du partenariat avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes concernant la réhabilitation de la bibliothèque universitaire Jacques Fauvet.

Le soutien à la réhabilitation de la bibliothèque de l'IEP s'inscrit par ailleurs dans une relation particulière à son site d'implantation, propriété du Département et mis à disposition de l'Ecole via un bail emphytéotique.

La Bibliothèque universitaire (BU) de l'Institut d'études politiques de Rennes (IEP) a été créée en 1993, dans le prolongement de la création de l'Institut en 1991. A disposition des 1300 étudiant.es de l'établissement, la BU couvre 900 m² répartis sur plusieurs édifices contigus, issus des extensions successives de l'IEP. Elle nécessite aujourd'hui une importante remise en état technique et fonctionnelle. Dans le cadre de sa politique de démocratisation, l'IEP souhaite également ouvrir davantage la bibliothèque, au-delà des seuls étudiant.es de l'IEP : aux étudiant.es et enseignant.es du site rennais, aux établissements scolaires, aux associations du quartier etc., ce qui implique des aménagements facilitant une ouverture indépendante de la BU, par rapport à l'ouverture du bâtiment central de l'IEP.

Le projet de réhabilitation a fait l'objet d'une étude de programmation en 2021, aboutissant à un coût total estimé à 3,8 M€.

Après une phase d'études et d'appels d'offre en 2023, les travaux seront menés en 2024 pour une ouverture des nouveaux locaux de la bibliothèque en 2025.

Le Département est appelé à financer cette opération à hauteur d'1,3 M€, Rennes Métropole assurant un financement de 900 000 € et le reste du coût de l'opération étant pris en charge par l'établissement.

Décide :

- d'attribuer à l'Institut d'étude politique de Rennes une subvention de 1,3 M€, pour la réhabilitation de sa bibliothèque universitaire ;
- d'approuver les termes de la convention de financement jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 36

Contre : 14

Abstentions : 4

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231076

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation